

Séance du 21 juin 2011

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 9h00,
sous la présidence de M. Paul Champsaur**

1. PRESENTATION DU PROGRAMME RESANE (REFONTE DES STATISTIQUES ANNUELLES D'ENTREPRISES)

Jean-Marc Béguin, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee, présente le programme Resane (Refonte des Statistiques Annuelles d'Entreprises), en cours à l'Insee.

Pour la phase 1, « réingénierie », Jean-Marc Béguin rappelle qu'il n'y a qu'une seule base de production en sortie, c'est à dire un seul chiffre publié pour une variable donnée ; il apporte des précisions concernant la *réconciliation de données individuelles* : si la différence entre une donnée administrative et la donnée correspondante en enquêtes est minime, l'Insee applique une règle de trois ; s'il y a incohérence, l'Insee rectifie l'erreur matérielle si elle est décelée, sinon il retourne à l'entreprise.

Concernant le volume et le poids des données dans la base de production, Jean-Marc Béguin précise que chaque année, toutes les entreprises de 20 salariés et plus (77 000 entreprises) sont enquêtées, ainsi qu'un échantillon de celles de moins de 20 salariés, soit au total environ 156 000 entreprises.

Les objectifs initiaux de la réingénierie sont en voie d'être atteints.

La charge administrative pour les entreprises a été réduite de 50 % ; les moyens en interne (y compris ceux qu'y consacraient les SSM) sont en baisse de 50 % ; la nouvelle stratégie de diffusion est prévue pour cet été.

L'objectif sur les délais de diffusion n'est pas encore respecté ; l'Insee va publier les résultats de 2009 avec 6 mois de retard, mais s'efforce de rattraper ce retard.

La phase 2 du programme, consiste à prendre en compte les groupes dans la statistique d'entreprise. Pour cela, on part des groupes de sociétés déterminés à partir des contrôles majoritaires de filiales. Puis on détermine, au sein de ces groupes des « divisions opérationnelles de groupes » qui permettent de déterminer les vraies « entreprises », acteurs économiques ayant une certaine autonomie de décision, par delà la structure juridique de l'organisation du groupe en sociétés.

Jean-Marc Béguin présente les 3 cibles différenciées de groupes selon leur taille et leur complexité :

- cible 1 : une centaine de groupe de plus de 10 000 salariés ;
- cible 2 : environ 38 000 groupes petits ou simples ;
- cible 3 : 1 600 groupes de taille moyenne.

Les membres de l'Autorité de la statistique publique considèrent que la cible des groupes intermédiaires (cible 2) est la plus importante ; il convient de fixer des objectifs, un calendrier et des priorités pour atteindre cette cible.

L'Autorité souligne que l'absence d'engagement financier est inquiétante dans le contexte actuel et ne permet pas à l'Insee de s'impliquer à fond dans ce dossier.

2. *PRESENTATION DE LA DIRECTION DE L'ANIMATION, DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES (DARES)*

Antoine Magnier, directeur de la DARES est accompagné de Béatrice Sédillot, chef de service et son adjointe, et de Philippe Scherrer, sous-directeur en charge de l'emploi et du marché du travail.

Antoine Magnier présente dans un premier temps les missions, activités et publications de la Dares, puis dans un deuxième temps, le rôle de la Dares dans l'élaboration et la diffusion des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (DEFM).

Cette présentation a donné lieu à un débat riche, notamment sur la « coproduction » des DEFM avec Pôle emploi, les traitements statistiques du SSM intervenant sur des données brutes qui sont très dépendantes de la gestion de Pôle emploi. Le débat a porté aussi sur les divergences entre les statistiques du chômage au sens du BIT et les DEFM, et les explications qui doivent être données au grand public.

3. *LABELLISATION DE LA STATISTIQUE TRIMESTRIELLE DU PRIX DU LOGEMENT EN ÎLE DE FRANCE*

Les membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le projet d'avis portant sur la labellisation de la statistique trimestrielle du prix du logement en Île de France.

Cet avis sera publié au Journal Officiel et mis en ligne sur le site de l'Autorité, accompagné de la procédure de labellisation décrite dans le rapport de l'Inspection générale de l'Insee.

4. *APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2011*

Les membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 mars 2011.

**La séance de l'Autorité est levée à 13h00.
La prochaine séance de l'Autorité aura lieu le 29 septembre 2011.**

ASSISTAIENT À LA SÉANCE

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FREVILLE
Vice-Président
Ancien Sénateur

Monsieur Francis MER
Ancien Ministre,
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseil d'État

Monsieur Pascal PENAUD
Inspecteur général des affaires sociales

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

EXCUSÉS

Monsieur François ECALLE
Magistrat à la Cour des comptes

Monsieur Philip DANE
Président du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)
Inspecteur général des finances

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Philippe CUNEO
Directeur de la coordination statistique et des relations internationales à l'Insee

Monsieur Jean-Pierre LE GLEAU
Chef du département de la coordination statistique à l'Insee

Madame Dominique MARCHAND
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président